

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise

Band: - (1902)

Heft: 3

Artikel: Assemblée du jeud 7 août, à 2h. 1/4, petite salle de l'Institut

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Assemblée du jeudi 7 août, à 2 h. $\frac{1}{4}$, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

En ouvrant la séance, *M. le Président* rappelle le souvenir de notre regretté collègue et ami Eugène Thomas, régent à Planles-Ouates, décédé dans sa vingt-huitième année.

L'Assemblée se lève en signe de deuil et en témoignage de sympathie envers la famille du défunt, en particulier envers notre collègue cruellement éprouvée, M^{me} Eugénie Thomas-Christin.

M. le Président donne connaissance de la correspondance qu'il a eue avec le Département de l'Instruction publique et le Conseil Administratif, qui ont très aimablement accueilli une demande d'allocation destinée à nous aider à couvrir les frais de la réception de la Société pédagogique vaudoise à l'Ariana, le 9 août.

Le Département de l'Instruction publique a mis à la disposition de notre Société trois cents francs, et le Conseil Administratif deux cents cinquante francs.

Des remerciements sincères et unanimes sont votés à nos Autorités. On arrête les derniers préparatifs de la réception, et la séance est levée à 3 heures $\frac{3}{4}$.
